

# Projet Eoljoux: les urnes avant les juges

**LE CHENIT ■ Les habitants de la commune voteront le 25 septembre sur le parc de sept éoliennes prévu sur l'alpage des Grand-Plats.**

La Vallée de Joux est dans l'expectative. Le projet Eoljoux, soumis aux urnes le 25 septembre dans la commune du Chenit, est en gestation depuis plus de dix ans. Il pourrait ce jour-là passer une étape cruciale, ou alors finir aux oubliettes.

Les citoyens sont appelés à voter sur un plan partiel d'affectation (PPA) prévoyant l'implantation de sept éoliennes de 200 m de haut sur l'alpage des Grand-Plats. Le projet, conduit par la Société électrique de la Vallée de Joux (SEVJ), aux mains des communes, est devisé à 60 millions de francs.

En cas de succès devant le peuple, les promoteurs d'Eoljoux devront encore passer plusieurs écueils. En particulier celui des tribunaux, puisque diverses associations environnementales, dont la Fondation Franz Weber et Pro Natura, ont déjà fait recours au Tribunal cantonal contre l'autorisation délivrée par l'État de Vaud. Elles se disent prêtes à tout pour «sauver un paysage unique en Suisse», protégé à l'inventaire fédéral des paysages (IFP), mais aussi un sanctuaire pour l'avifaune et en particulier le grand tétras. Une dérogation de la Confédération est d'ailleurs nécessaire.

À l'inverse, le projet jouit d'un soutien politique et populaire dans la Vallée. Au Conseil communal, le PPA a été accepté à une large majorité (43 oui 17 non) et le comité de soutien compte de nombreuses personnalités politiques comme les députés Dominique Bonny (PLR) et Nicolas Rochat Fernandez (PS), ou les conseillers nationaux Roger Nordmann (PS) et Isabelle Chevalley (Vert'lib).

Selon ses promoteurs, le parc éolien permettra de couvrir les besoins en électricité de toute la Vallée, y compris de son industrie. «L'éolien est l'un des moyens qui permettra à la Suisse



Voici à quoi devrait ressembler l'alpage des Grand-Plats, sur la commune du Chenit, si le projet Eoljoux venait à aboutir. DR

de sortir du nucléaire, défend Jacques-André Rochat, conseiller communal et président du comité de soutien. Chacun doit faire un effort, les petits ruisseaux font les grandes rivières.» L'homme ajoute que les communes y trouveront aussi leur compte, puisqu'elles sont elles-mêmes impliquées via la SEVJ. «C'est un projet pour la Vallée, par la Vallée. Nous ne serions pas autant motivés si ce Eoljoux était mené par un promoteur privé.»

Les opposants, de leur côté, listent leurs griefs. Outre l'atteinte au paysage, ils craignent des nuisances (infrasons), en particulier pour les habitants les plus proches de la commune française de Bois d'Amont, à 800 mètres. «C'est eux qui auront les éoliennes sous le nez, sans qu'on ne leur ait vraiment demandé leur avis», dénonce Jacques Renaud, membre du comité de l'association locale Eoliennes, vraiment?

Plus encore, ils remettent en cause la viabilité du modèle économique d'Eoljoux. «Il y a de grandes chances, selon nous, que le seuil de rentabilité ne soit pas atteint», poursuit-il. En cause: le vent serait trop irrégulier sur les crêtes du Jura pour faire tourner les hélices à plein régime. Les mesures anémométriques effectuées

ne sont pas «sérieuses», affirme l'association.

Un argument que balaient les partisans du projet. «Il y a eu des premières mesures de vent, puis une contre-expertise qui a abouti aux mêmes conclusions, relève Jacques-André Rochat. Nous avons aussi visité plusieurs sites éoliens en Suisse, où les prévisions se sont révélées être dans la cible. Il n'y a pas de raison que cela se passe autrement à la Vallée de Joux!»

L'impact sur le paysage n'est pas nié. Mais il est jugé acceptable par les proéoliens, d'autant que des compensations sont prévues et que les éoliennes pourront être totalement démontées en fin d'exploitation. Le site est aussi considéré comme idéal: le dégagement naturel permet d'éviter l'abatage d'arbres et des chemins d'accès existent déjà.

Parmi les opposants, plusieurs étaient d'ailleurs convaincus par le projet à l'origine. Mais le vent a tourné. «Très attaché au paysage des Grand-Plats, j'ai d'abord pensé que c'était le prix à payer pour le virage énergétique. Mais ce projet est mal ficelé. Si on rajoute les incertitudes économiques, le sacrifice n'en vaut pas la chandelle», conclut Jacques Renaud.

MARIO TOGNI, LE COURRIER ■

## Des résultats divers

En Suisse romande, la population s'est déjà prononcée à plusieurs reprises sur l'éolien. Avec des résultats plutôt favorables. En 2014, les Neuchâtelois disaient oui à 65% au contre-projet du Conseil d'État à l'initiative «Avenir des crêtes», plus restrictive. Ils acceptaient ainsi la planification de cinq sites éoliens, dont celui aujourd'hui contesté des Montagnes de Buttes.

Dans le canton de Vaud, à Sainte-Croix, les citoyens approuvaient en 2012 le principe d'un parc éolien alors que ceux de Daillens et d'Oulens rejetaient massivement un projet en 2013, lors de votes consultatifs. Au moins de juin dernier, la commune de Vallorbe a, elle, soutenu le projet Sur Grati.

En Valais, questionnés sur un parc éolien commun, Charrat l'acceptait à 60% quand Saxon le refusait avec le même score. Une nouvelle mouture du projet a finalement été acceptée le 5 juin dernier par la seule commune de Charrat (65%). En janvier dernier, Troistorrens refusait en revanche les éoliennes à Morgins.

Dans le Jura bernois, en janvier 2015, les habitants de Tramelan approuvaient à 60% un projet de parc éolien. ■